

0472
N° _____ /L/MINFOF/MINEPDED

Yaoundé, le " 01 FEV 2017 "

AU

Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

A l'attention de Monsieur Mamadou Moussa Diakhité

Block B, International Business Gateway
New Road, Midrand, Johannesburg
MamadouD@nepad.org

- **Afrique du Sud** -

Objet : *Engagement du Cameroun à l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100)*

Monsieur,

Par lettre n°2249/L/MINFOF/MINEPDED du 21 juin 2016, nous vous avons saisi pour faire part de l'intérêt du Cameroun de participer à l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100), et avons souhaité par la même occasion, vous faire tenir ultérieurement, des informations complémentaires sur l'engagement du Cameroun en termes de surfaces de paysages forestiers à restaurer à l'horizon 2030.

Aussi, pour faire face aux contraintes et problématiques nouvelles et émergentes liées à la gestion forestière et environnementale, et notamment aux changements climatiques, des actions sont initiées ou en cours au niveau national. Il s'agit entre autre :

- de la mise en œuvre du Plan d'Action National de lutte contre la Désertification dont le but est d'inverser la tendance à la dégradation des terres en promouvant des opérations de reboisement et de restauration des écosystèmes ;
- de la production des études sur l'Etat des lieux de la dégradation des terres dans la zone soudano-sahélienne et dans la zone des hautes savanes guinéennes ;
- de la conception du Plan d'urgence de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, et le renouvellement des ressources au Cameroun ;
- du projet de restauration, de réhabilitation et de sauvegarde des écosystèmes forestiers du Lac Tchad et du Bassin Versant du Logone dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun ;
- du programme national de développement des plantations forestières communautaires et privées, pour remplacer le programme national de reboisement ;
- du plan de valorisation et de restauration des forêts domaniales transférées à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) en vue de leur gestion durable ;
- de la mise en application des axes du Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui définit les stratégies communes d'intervention des Etats et des partenaires au développement de l'Afrique Centrale, en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes ;
- de la mise en œuvre des actions sylvicoles et de restauration dans les forêts de production ;
- etc.

En saisissant l'opportunité qu'offre l'AFR100 qui est une contribution au « BONN CHALLENGE », le Cameroun pourrait, grâce à l'accompagnement multiforme que propose cette Initiative, améliorer de manière significative et rendre plus efficaces et efficientes, les actions en cours ou en perspective jusque là essentiellement supportées par le budget de l'Etat, en faveur de la restauration des paysages forestiers et de la réhabilitation des terres dégradées.

A ce titre, nous tenons à exprimer à travers la présente, l'engagement du Cameroun à œuvrer en faveur de la restauration des forêts et des terres dégradées d'une superficie estimée à 12 062 768 hectares, qui couvre l'ensemble des écosystèmes du Cameroun, relevant aussi bien du domaine forestier permanent, que du domaine forestier non permanent.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Le Ministre de l'Environnement,
de la Protection de la Nature et
du Développement Durable**



Hele Pierre

Le Ministre des Forêts et de la Faune



Ngole Philip Ngvese

Copie :

- Déclaration relative a l'engagement du Cameroun au « Bonn Challenge » pour la restauration de 12 062 768 hectares de paysages forestiers et de terres dégradées - cible 2030.